[illegible] des paroles de consolation, les engageant à ne pas se faire justice eux-mêmes et à tout attendre d'une sévère répression ordonnée par qui de droit.

A 11 heures et demie, la place Neuve, occupée par les sapeurs-pompiers, était traversée par un détachement d'infanterie escortant 38 Italiens que la police avait découverts enfermés dans un restaurant de la rue Sainte-Anne. Ces individus ont été écroués au violon municipal, aux applaudissements frénétiques de la foule, que des factionnaires empêchaient cependant de pénétrer dans la rue de la prison.

A 5 h. 1/4, M. Breuillac, substitut; MM. Rousset, et Savornin, juges d'instruction, tant au violon municipal, au cabinet du commissaire de la Marine, qu'au Palais de Justice entament une information sommaire, au sujet des individus, dont le chiffre s'élève à 180 environ et qui s'accroît d'heure en heure. Les prévenus, suivant la nature des délits à eux reprochés, seront classés en quatre catégories: 1° pour actes relevant de la cour d'assises; 2° du tribunal correctionnel avec instruction; 3° du tribunal correctionnel statuant en matière de flagrants délits; 4° de la simple police.

M. Bousset est spécialement chargé de l'affaire dont le quartier Sainte-Barbe a été le théâtre et qui compte 96 inculpés. On croit à ce sujet, tenir les auteurs de la lâche agression dont a été victime le jeune B[illegible]son, que on se rappelle, a été frappé par un italien d'un coup de couteau dans le dos, arme qu'un autre Italien a enfoncée dans la plaie béante à l'aide d'une cruche ramassée près d'un lavoir voisin.

A 4 heures de l'après-midi, MM. Bessat et Baradat reviennent à la prison municipale et veillent à ce que des mesures énergiques soient prises pour une répression prompte et sévère de tous les fauteurs de désordre, sans distinction de nationalité.

A chaque instant, des patrouilles et des agens de police amènent de nouveaux prisonniers, en particulier deux individus surpris sur les places Castelane et de la Préfecture, se livrant à des voies de fait envers les Italiens. La ville étant divisée en six sections est parcourue par six fortes rondes de police, conduites par un commissaire, chargées de disperser les attroupements et de mettre la main sur les perturbateurs. Plusieurs des inculpés ainsi arrêtés passeront, ce matin, devant la chambre correctionnelle de notre tribunal.

Quartier de la Porte-d'Aix.

La place de la Joliette était occupée depuis l'après-midi d'hier par la douane. Il y avait environ 60 hommes; ordre formel était donné de ne laisser entrer aucune personne étrangère aux Docks.

A 5 heures, rue Sainte-Marguerite et rue des Incurables, plusieurs arrestations ont eu lieu, au milieu des cris: fusillez-les, ces voleurs, ces assassins.

Dans la rue d'Aix, un italien qui avait une autorisation pour entrer à l'hôpital a été assailli par une bande d'une cinquantaine de jeunes gens, a pu se réfugier, grâce à la protection de quelques personnes presentes, à la rue St-Sépulcre, l, la foule menaçant de faire le siège de la maison pour s'emparer de ce malheureux, on a dû requérir M. Ralondenc, commissaire de police avec une escouade de soldats et plusieurs gardiens de la paix, qui l'ont conduit à la permanence.

Fermeture des établissements publics

Hier, vers 5 heures, les commissaires de police ont fait motiler aux cafetiers et aux propriétaires d'établissements publics, à Marseille, que leurs établissements seraient fermés à neuf heures du soir.

En effet, à partir de l'heure prescrite, tous les cafés ont été fermés, et, comme les cafés-chantants n'ont pas été ouverts, la ville présentait un aspect de tristesse qu'elle n'avait pas offert, même pendant nos mauvais jours de 1870.

Rue Radeau-Cours Pierre-Puget-Corderie

Dans l'après-midi, vers trois heures, M. Coutelle, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu accompagné d'agents de la sûreté et d'un fort détachement d'infanterie, vers une buvette située rue Radeau, 11, où l'on disait que des Italiens étaient en train d'organiser un petit complot pour la soirée. A l'arrivée de l'honorable magistrat, on trouva l'établissement fermé et complètement vide de clients et de propriétaire.

A 4 heures 40 minutes, une patrouille du 38e d'artillerie, a arrêté sur le cours Pierre-Puget un italien qui venait de donner un coup de couteau à un Français. Les blessures de ce dernier ne présentent toutefois aucune gravité. L'italien a été conduit par la patrouille militaire à la place.

A 5 heures 1/2, un italien a été arrêté au boulevard de la Corderie par deux artilleurs, pour avoir, un couteau à la main, menacé d'en frapper des soldats qui avaient mis la main au collet d'un de ses compatriotes. Cet individu a été aussitôt amené à l'état-major de la place.

Les arrestations

Dans la nuit de dimanche à lundi, 123 arrestations ont été effectuées soit par la police, soit par la gendarmerie. Hier, à 8 heures du soir, on comptait 55 prisonniers pris pendant la journée. Tous les individus ainsi écroués au violon municipal ont été, après un interrogatoire sommaire, conduits en voiture cellulaire à la maison d'arrêt du boulevard Chave.

LE MOUVEMENT SÉPARATISTE

Les troubles de Marseille ont eu une conséquence immédiate, celle de donner une nouvelle impulsion au mouvement séparatiste dans le département des Alpes-Maritimes.

L'*Univers* mentionne les bruits qui couraient hier à ce sujet :

A Nice, dit-il, la nouvelle de la collision sanglante de Marseille a produit une vive émotion.

Cette dépêche demande à être complétée par l'extrait d'une lettre adressée à la *Correspondance française*.

On écrit à notre confrère :

Ce n'est pas sans motif que les Italiens à Marseille, au nombre de 50,000, ont pris une attitude aussi inconvenante à l'égard de la France. Ils savaient qu'ils pouvaient compter sur l'appui moral des italiens de marque, comme on dit au-delà des monts.

Il faut qu'on le sache bien à Paris! cette agression était préméditée. Le parti séparatiste à Nice, à Marseille, en Savoie, s'agite beaucoup, il est excité par les émissaires italiens.

L'Italie bafouée, humiliée dans les affaires de Tunis, veut une revanche et nous suscite des difficultés.

Le parti garibaldien a une grande influence dans les Alpes-maritimes. Le roi d'Italie déplore ces scènes tumultueuses, mais il n'ose pas les désavouer publiquement.

On affirme ici que le cabinet de Rome a fait des représentations au cabinet de Paris.

On a beaucoup remarqué, en effet, le ton hautain avec lequel se sont exprimés les députés italiens, lorsqu'ils ont demandé des explications au ministre Mancini.

Tout cela ne serait pas arrivé, nous le répétons, si le gouvernement avait voulu triompher plus modestement.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est l'agitation du parti séparatiste. On a beaucoup à craindre de ce côté, et M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est pas fait pour calmer nos justes appréhensions.

Bulletin Economique

Renouvellement des traités de commerce

On nous transmet le document suivant envoyé par la Chambre de Commerce de Tourcoing, au ministre de l'agriculture et du Commerce:

Tourcoing le 15 juin 1881

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Chambre de Commerce de Tourcoing croirait manquer à un devoir si, au moment où les traités de commerce se négocient, elle ne venait résumer les observations qu'elle n'a cessé de présenter sur cette question au nom des intérêts qui lui sont confiés.

Un nouveau tarif général vient d'être promulgué. Ses chiffres ont été débattus contradictoirement; mais nous persistons à croire que quelques uns d'entr'eux concernant les fils et tissus de coton, de lin, de laine cardée, les tapis, les tissus mélangés pour robes, restent insuffisants. Les réduire encore dans un tarif conventionnel, surtout au profit de cocontractants qui ont intérêt à leur abaissement, ce serait porter le dernier coup à des industries déjà gravement atteintes.

Nous insistons tout particulièrement pour le maintien du droit spécifique qui, du reste, a été résolu en principe. Le droit à la valeur est inséparable de la fraude dans la déclaration. Le premier a du moins l'avantage de la fixité. La second, c'est l'inconnu; et la ténacité que met l'Angleterre à sa conservation devrait nous éclairer sur le parti qu'elle en en tire.

Nous vous demandons aussi, Monsieur le Ministre, qu'en aucun cas il ne soit accordé une prolongation quelconque du **statu quo** ainsi que le sollicitent les négociateurs anglais; qu'au contraire les tarifs actuels cessent strictement d'être appliqués *six mois* après la promulgation du tarif général.

L'industrie textile se pratique maintenant dans presque tous les pays où nous étions autrefois d'importants fournisseurs. Nous avons eu même, nous ne le nions pas, une supériorité marquée dans les articles de laine fine. Mais, à notre avis, ce serait se faire une dangereuse illusion que de se croire sûrs de garder la même situation dans la nouvelle période qui va s'ouvrir.

Partout, (sans parler de l'Angleterre et de l'Amérique), en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Russie, s'élèvent des établissements rivaux des nôtres. L'habileté de main, la tradition de métier, la possession de la matière première, ont pu, dans un temps, faire la fortune de quelques spécialités, mais, à l'heure actuelle, ce n'est plus qu'une question de capitaux et de machines; le reste est fait par les conditions du main-d'œuvre, de transport, de charges et d'impôts. Sommes-nous sous ces divers rapports tellement favorisés que nous puissions défier toute concurence?

Il nous a paru intéressant de comparer notre situation présente à celle que nous occupions il y a dix ans au point de vue des deux principaux textiles que nous travaillons: la laine et le coton.

Pour faire cette comparaison d'une manière loyale et vraie, nous avons pris une année moyenne de 1863 à 1869, c'est-à-dire après un certain temps de fonctionnement des traités de commerce, à la sortie de la crise cotonnière et avant la guerre franco-allemande et nous l'avons mise en regard d'une année moyenne de 1875 à 1879, c'est-à-dire à une époque redevenue normale et la plus rapprochée, les derniers documents officiels des Annales du Commerce extérieur ne remontant pas au-delà de 1879.

Laines en masse.

COMMERCE SPÉCIAL

Année moyenne de 1865 à 1869.

Importation	94 923.000	kilog.
Exportation	12 231.000	»
RESTE	82 692.000	»
Production française	75.000.000	»
TOTAL	157.692.000	»

Année moyenne de 1875 à 1879.

Importation	133.279.000	kilog.
Exportation	25.248.000	»
RESTE	108.031.000	»
Production française	62.500 000	»
TOTAL	170 531.000	»

A chacun des chiffres d'importation, l'exportation étant déduite, nous avons ajouté la production de la laine indigène, en estimant la toison à 2 1/2 kilog par tête et le nombre actuel de moutons à 25 millions contre 30, il y a dix ans. Dans ces deux appréciations, nous sommes restés, croyons-nous, en dessous de la vérité.

On peut donc dire que nous avons peu progressé sous le rapport de la quantité de matières premières mises en œuvre par notre industrie lainière.

Et pourtant, dans l'intervalle, la production de la laine en Australie et à la Plata a pris un essor vraiment incroyable

Voici les chiffres de cet accroissement empruntés aux tableaux synoptiques de M. Paul Pierrard, courtier à Londres:

Laines d'Australie et du Cap

IMPORTATION EN ANGLETERRE.

Année moyenne de 1865 à 1869.

539.670 balles.

Année moyenne de 1875 à 1879.

952.271 balles.

D'autre part, nous extrayons les renseignements suivants d'une brochure sur l'industrie lainière publiée par M. Mullender, délégué du Gouvernement belge à diverses expositions internationales:

Importation des laines de la Plata

SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS D'EUROPE JUSQU'EN 1878.

Année moyenne de 1865 à 1869.

Rotterdam, Amsterdam	1161	balles
Le Hâvre	49676	»
Marseille	4925	»
Bordeaux	8309	»
Liverpool	14880	»
Londres	1814	»
Brême	néant	
Anvers	102711	»
TOTAL	183476	balles

Année moyenne de 1875 à 1879.

Rotterdam, Amsterdam	1001	balles
Le Hâvre	73629	»
Marseille	4484	»
Bordeaux	10253	»
Liverpool	3744	»
Londres	1614	»
Brême	4144	»
Anvers	154892	»
TOTAL	254061	balles

Ainsi, à dix ans de distance, l'Australie a presque doublé sa production de laines et la Plata l'a à peu près augmentée de moitié.

Il n'est pas contestable que de 1865 à 1869 nous comptions déjà parmi les principaux acheteurs sur les marchés de Londres et d'Anvers et que nous tirions de ces ports la majeure partie de nos importations. Mais de 1875 à 1879 nous n'y avons pas augmenté nos achats d'une manière proportionnelle à cet énorme excédant d'arrivages qui s'y constate.

Cet excédant a servi à alimenter les industries étrangères rivales tant anciennes que débutantes. Nous n'avons donc pas gardé notre situation antérieure.

Pour ne citer qu'un exemple à l'appui de ce qui précède, si nous remontons à dix ou quinze ans, nous trouvons nos négociants, nos peigneurs et nos filateurs profitant largement du débouché de l'Allemagne pour y écouler leur laines brules, peignées et filées. Nous faisions, pour ainsi dire, l'éducation de ces pays dans ce genre, et, graduellement, d'année en année, nous avons vu une décroissance dans nos expéditions correspondant à l'établissement chez nos clients d'usines, e peignages et de filatures similaires des nôtres.

Nous pourrions en dire autant de la Belgique, de l'Italie et même de l'Espagne.

Voici les chiffres relatifs aux cotons bruts :

COMMERCE SPÉCIAL

Année moyenne de 1865 à 1869.

Importation	108.566.000	kilog.
Exportation	22 061.000	»
RESTE	86.505.000	»

Année moyenne de 1875 à 1879.

Importation	138.977.000	kilog.
Exportation	47.046.000	»
RESTE	91.931.000	»

L'augmentation est d'autant plus insignifiante que d'une période à l'autre le coton tombait de 3 fr. à 1 fr. 60, la laine restant aux mêmes prix de 2 fr. 30 à 2 fr 40. Cet abaissement était cependant favorable aux achats. La laine, dira-t-on, a été préférée par le mode. Nous n'y contredisons pas, et nous ajouterons même qu'elle a supplanté le coton dans beaucoup d'emplois, notamment comme chaîne dans les tissus mérinos. Mais, précisément à cause de cette déchéance, le coton a dû s'appliquer à d'autres articles comme la bonneterie par exemple et se réfugier dans des numéros inférieurs. Il s'ensuit qu'on a mis, en effet, autant de matière première en œuvre, mais que la somme de travail qui s'y rattache est sensiblement moindre.

Poursuivons maintenant notre étude au point de vue des produits textiles fabriqués :

Année moyenne

Commerce spécial — Millions de francs

IMPORTATION

FILS

	LIN	COTON	LAINE
De 1865 à 1869	10.7	11.7	10.6
De 1875 à 1879	10 5	41.8	17.4

TISSUS

	LAINE	COTON	LIN	SOIE
De 1865 à 1869	48.3	19.0	14.4	19.4
De 1875 à 1879	72.4	71.2	12.3	36.2

EXPORTATION

	COTON	ET LAINE
De 1865 à 1869	7.5	27.8
De 1875 à 1879	7.2	37.5

	COTON	ET LAINE		
De 1865 à 1869	267.0	72 4	25.1	413.7
De 1875 à 1879	325.0	65.0	29.8	282·2

A première vue, il semble que l'industrie lainière soit la moins fondée à se plaindre Elle seule présente une augmentation dans ce tableau comparatif qui, du reste, est loin d'être brillant pour l'industrie textile prise dans son ensemble.

Le lin demeure stationnaire.

Le coton, qui ne trouve aucune compensation à l'exportation, reste écrasé par une différence d'importation qu'il faut encore majorer considérablement par suite de l'écart de prix dans la matière brute, que nous avons signalé tout à l'heure d'une période à l'autre et aussi de l'atténuation de valeur pratiquée dans les déclarations en Douane.

La soie semble avoir perdu aussi beaucoup de terrain, mais moins dans la réalité, car disons, pour être sincère, que la soie, comme le coton, a été plus chère pendant la première période.

L'importation des tissus de laine a pris des proportions inquiétantes, car; toujours pour la même raison de la dissimulation de la valeur à l'entrée, ce n'est pas 72 millions qu'il faut lire mais au moins 90.

Les tissus de laine, à la vérité, gagnent 58 millions à l'exportation, mais nous soupçonnons fort que dans ce chiffre se trouve confondue une quantité importante de tissus où la laine domine et que par conséquent la laine n'a fait que prendre à son compte des parts qui reviendraient aux autres textiles; et cela, sans qu'on puisse invoquer la réciprocité, car la laine, on le sait, est pour le moment en faveur auprès de la consommation.

Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que, proportion gardée, nous avons exporté plus de tissus de laine que nous n'avons importé de laine brute, tandis que le coton ayant été introduit en quantité approximativement égale et la soie en quantité supérieure, il est étonnant alors que leurs dérivés présentent une diminution aussi grande à l'exportation.

Nous dirons de plus que les chiffres qui relèvent nos exportations en tissus de laine aux tableaux du Commerce extérieur, contiennent une certaine quantité de produits étrangers.

En ce qui concerne la draperie laine peignée particulièrement, article dans lequel, depuis un certain temps, nos places de Roubaix et Tourcoing avaient conquis une très-belle situation, un moment d'arrêt s'est produit.

Nos exportations de ces tissus ont diminué par suite de la concurrence terrible faite par les bas prix de nos voisins, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique, et notre production à l'intérieur ne profite même plus des 10 0/0 de protection que nous avions le droit d'espérer des tarifs actuels.

En effet, la facilité qui est donnée par l'Administration au moyen des Bureaux de Douane, sorte d'entrepôt où le négociant reçoit en transit la marchandise étrangère, la vérifie, l'accèpte et la divise en aussi petites coupes qu'il le veut pour la réexpédier en détail à sa clientèle d'exportation, le tout sans acquitter de droits, font que ces maisons intermédiaires, qui précédemment opéraient largement sur les tissus français, font maintenant une part très-considérable de leurs ventes en marchandises étrangères; et que, pour les tissus qu'elles nous achètent encore, elles nous comparent nos prix avec les prix d'achats en Angleterre ou en Allemagne, sans tenir compte des droits qu'elles n'acquittent pas de cette façon pour tout ce qu'elles revendent hors de France, nous donnant ainsi à peine la préférence à prix égal.

Sans doute le Gouvernement devrait se préoccuper de ces facilités qui sont accordées au Commerce étranger au détriment des intérêts des producteurs français.

Et quand dans les chiffres d'exportation aux tableaux de commerce extérieur viennent figurer ces quantités de tissus étrangers francisés par le fait seul que leur réexpédition est faite au nom de maisons françaises, avons-nous raison de dire que ces chiffres d'exportation, en ce qui concerne notre production, sont de ce fait encore exagérés?

Nous voulons de plus signaler aux négociateurs du traité avec l'Angleterre que le tarif général sacrifie complètement la draperie de laine peignée qui ne se trouve, tout compte fait d'après les poids qu'elle comporte, protégée que de 8 et 1/2 0/0, et nous insistons vivement pour qu'aucune réduction nouvelle ne soit faite lors de la conclusion des traités.

Pour nous résumer, nous croyons avoir démontré que l'industrie lainière qui semble avoir été privilégiée dans le mouvement économique qui s'est produit à la suite des traités du commerce, aurait tort de s'abandonner à une quiétude trompeuse, ou, si on nous permet l'expression, à un chauvinisme exagéré. La crise cotonnière, une très-ancienne pratique de la laine fine, l'abondance subite d'une matière première qui était son élément ont permis à cette industrie de conserver, d'augmenter même, une avance acquise de longue date; mais il ne faut pas perdre de vue que tous les pays ont maintenant la prétention de devenir industriels, de se suffire à eux-mêmes et d'exporter aussi chez les autres. Nous pensons avoir prouvés que proportionnellement nous avions été distancés dans la mise en œuvre de la quantité de laine, et, au risque de froisser certains optimistes, nous ne craignons pas de dire que ne pas avancer, en pareil cas, c'est reculer. Si nous avons réellement établi que l'industrie lainière, qui semble la plus favorisée, n'a pas lieu de se féliciter, nous nous croyons autorisés à dire à nos Gouvernants: *Caveant consules.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations!

Le Président,
CHARLES JONGLEZ.

La question des filés de coton devant le conseil supérieur du commerce

M. le président de la Chambre de commerce de Roubaix, nous communique les renseignements suivants :

Le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie s'est réuni hier, mercredi, sous la présidence du ministre. Il s'agissait de statuer sur le rapport de M. Teisserenc de Bort, parlant au nom de la commission nommée pour examiner s'il y a lieu dans les traités de réduire le tarif ancien des filés de coton.

La séance a été fort mouvementée et a duré plus de 4 heures. Après 4 scrutins successifs tendant à opérer des abaissements considérables de droits, ce qui ne fut pas admis, le conseil supérieur a voté à une grande majorité, l'entrée temporaire des filés de coton en franchise de droits, à charge de réexportation *à l'état de tissus*, pour donner satisfaction aux industries qui font leurs affaires à l'étranger, conformément aux vœux émis par la Commission.

Le produit des Impôts

Le produits des impôts et revenus indirects pour la première quinzaine du mois de juin 1881, comparé aux évaluations budgétaires, a donné une plus-value de 15.067,000 francs, qui se répartit ainsi:

Enregistrement	2,009,000 fr.
Timbre	561,000
Douanes	3,957,000
Contributions indirectes	7,180,000
Postes	1,224,000
Télégraphes	136,000
Total égal	15'067,000

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

A propos des Processions

Monsieur le Rédacteur,

Parmi mes souvenirs du passé, il n'en est pas de plus agréable que le souvenir des processions du Saint-Sacrement où, enfant, j'assistais avec les enfants de mon âge. — Ces fleurs, cet encens, ces bannières, les grands saints portés par les hommes, les grandes jeunes filles en blanc, les petites en petits anges avec des ailes; les chants, la *Grande Musique*, etc., etc., tout cela me rappelle une des plus fraîches, des plus douces émotions de mon enfance.

La procession, c'est une fête véritablement roubaisienne, véritablement populaire, libre, spontanée; — fête pour les jeunes et les vieux, pour les hommes et les femmes, pour les pauvres comme pour les riches. — Tout le monde y prend part comme acteur ou comme spectateur. Qui s'en est jamais trouvé gêné? Qui jamais s'en est plaint?... si ce n'est en ces derniers temps quelque cinquante démocrates cosmopolites, grands prôneurs de Liberté qui ne peuvent souffrir que 80,000 roubaisiens prennent la liberté de parcourir pacifiquement les rues de leur ville en l'honneur du Dieu qu'ils adorent.

Oh! s'il s'agissait du bœuf gras, ou de Louise Michel .. à la bonne heure!!!

Je ne connais pas une seule famille roubaisienne demandant la suppression des processions qui sont des manifestations absolument libres des sentiments religieux de l'immense majorité de la population. Y prend part qui veut, s'en abstient qui veut, nulle contrainte pour personne. Qu'est-ce que cela fait au *Petit Nord* et au *Progrès* de Lille que nous décorions nos maisons et parcourions nos rues en chantant des cantiques? Si cela gêne leurs affidés, qui les empêche de rester chez eux, ou d'aller se promener ailleurs?

J'ai dit que les processions sont des manifestations libres, spontanées de notre population. J'ajoute, à un autre point de vue, qu'il n'est pas de fêtes plus profitables au petit commerce roubaisien.

S'agit-il d'un bal, d'une fête publique quelconque, le commerce local n'en tire qu'un profit partiel. Bien des toilettes sont commandées à Paris ou à Lille, l'artificier vient de Paris ou de Bruxelles, etc., etc...

Ici toutes les dépenses sont faites sur place, au profit *exclusif* du petit commerce de Roubaix. Tapissiers, merciers, cordonniers, ciriers, tailleuses, blanchisseuses, marchands de tous genres, y compris les marchands de *préau*, tout le monde en profite.

On estime à plus de 50,000 francs par an, les dépenses faites en ville pour la procession. 50,000 *francs dont profitent exclusivement nos détaillants, sans qu'il en coûte un sou à la caisse municipale.*

Et il faudrait supprimer tout cela pour plaire à M. le *Progrès du Nord*, à M. le *Petit Nord*, et à cinquante *libres-penseurs*, parmi lesquels je défie de trouver 10 0/0 de Roubaisiens.

Le charbonnier est maître chez lui, Messieurs de la libre-pensée, nous ne demandons pas autre chose, faites-nous l'honneur de nous traiter comme le charbonnier et laissez-nous tranquilles.

Un vieil abonné,
ROUBAISIEN DE PÈRE EN FILS.

Une scène sanglante a eu lieu avant-hier, dans la rue du Tilleul, entre deux ouvriers nommés Desmedt et Deconinck. Dans la lutte, ce dernier a été si grièvement blessé qu'on a dû le transporter dans un estaminet, où il est encore aujourd'hui.

Deconinck a été examiné par M. Bayart, médecin-légiste et son état est considéré comme grave.

Desmedt, qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier hier, au poste de du police deuxième arrondissement.

La *Grande Harmonie* fait désormais tous les vendredi à 8 heures 1/2 du soir ses répétitions générales dans les jardins de son local (rue St-Georges, 41); les membres honoraires qui désireraient y assister avec leurs familles, seront les bienvenus, et ils y trouveront une installation convenable sous tous rapports. En cas de mauvais temps pendant le cours des répétitions, la grande salle des répétitions ainsi que la salle au-dessus du café sont entièrement et exclusivement réservées aux membres honoraires et aux musiciens comme les jardins.

La commission d'enquête du département de l'Aisne s'est réunie samedi. La décision de la commission de ce département avait un intérêt exceptionnel, par cette raison que la Chambre de commerce de Saint-Quentin s'était d'abord montrée favorable au projet de M. Holleaux, et que, mieux éclairée, elle s'était ensuite ralliée franchement au projet de M. Flamant.

La commission, présidée par M. Malézieux, était composée de MM. Fouquet, Villain, députés; Quéquignon, Moret, Godin, Leroux, Carette, Fischer, Devioleine, Nice, conseillers généraux, et de M. Mariolle-Pinguet, membre de la Chambre de commerce de Saint-Quentin.

M. le préfet assistait à la séance.

A la suite des explications fournies par MM. les ingénieurs Flamant et Holleaux, et d'une discussion des plus complètes, la commission a été d'avis :

1. De déclarer l'utilité publique du projet de M. Flamant, en demandant le rachat de la Sambre canalisée et du canal de la Sambre à l'Oise;

2. De réclamer un canal de jonction partant des environs de Royaucourt, aboutissant à l'Escaut par la voie la plus courte, pour mettre le canal projeté par M. Flamant en communication avec celui de St-Quentin.

Elle a émis le vœu que le projet primitif de M. Flamant soit repris et qu'il soit donné au canal une largeur de 17 mètres avec écluses doubles au lieu de 11 mètres avec des écluses simples comme le comporte le projet actuellement soumis à l'enquête.

M. le Préfet du Nord donne avis que la Commission chargée, dans le département du Nord, de constater l'aptitude des aspirants aux bourses nationales, départementales et communales dans les Lycées et Collèges (enseignement classique et enseignement spécial) se réunira à la Préfecture, le jeudi 7 juillet, à 8 heures et demie du matin, pour sa 2e session de l'année 1881.

Les demandes d'inscription à l'examen seront reçues du 15 au 30 juin à la Préfecture (division de l'Instruction publique), sur la production: 1° de l'acte de naissance de l'enfant; 2° d'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, l'adjudication des travaux de construction de l'école normale de filles de Douai aura lieu à Lille, à l'hôtel de la préfecture, le mercredi 20 juillet 1881, à deux heures, en présence de M. Pèpe, architecte, chargé de la direction des travaux.

La dépense est évaluée à 430,000 fr. 0,4 c, y compris une somme à valoir de 20,476 fr. 58 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à fournir est de 13,000 francs.

La Commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 29 juin à 2 h.

Le conseil académique de Douai se réunira dans quelques jours pour sa session ordinaire. Le conseil n'a à régler aucune question d'intérêt exceptionnel.

Par ordonnance de M. le garde des sceaux, M. Honoré, conseiller à la Cour d'appel de Douai, a été désigné pour présider les assises du département du Pas-de-Calais, troisième trimestre, qui se tiendront à St-Omer, dans la première quinzaine du mois de septembre.

Mercredi 22 juin commencé à la Préfecture du Nord, la dernière séance des ajournés d'après décision du conseil de révision.

A la même heure et également à la Préfecture ont commencé les séries d'examens des candidats à l'école polytechnique. (Admissibilité.)

La Faculté des Lettres de Douai ouvrira le lundi 27 juin prochain, à huit heures du matin, au siège de la Faculté, rue de l'Université, à Douai, sa troisième session de 1880-1881, pour la collation du grade de licencié.

Les candidats devront faire parvenir les pièces nécessaires au Secrétariat de la Faculté avant le 24 juin.

L'administration du chemin de fer du Nord vient d'informer ses employés qu'une fois par mois, ils auront droit, moyennant demande préalable enregistrée par l'administration, à voyager gratuitement eux et leur famille, dans tout le rayon desservi par la Compagnie.

L'essieu d'une calandre appartenant à M. Vanackeer, marchand d'étoffes, s'est brisée, aujourd'hui vers deux heures, dans la rue Neuve. Le véhicule, qui tenait en ce moment le milieu de la chaussée, a versé, de sorte que la circulation des cars a été interrompue pendant quelque temps. Aucun accident de personne.

Une couturière de Mouscron, Léonie Aghemenne, récemment expulsée du territoire français à la suite d'une condamnation prononcée contre elle par le tribunal correctionnel de Lille, a été rencontrée hier, à Roubaix, par un agent qui l'a conduite au dépôt de sûreté.

La Ducasse du Mont-à-Leut, favorisée par un temps splendide, avait attiré dimanche de Mouscron et des communes environnantes une foule très-considérable de curieux.

La *Great attraction* du jour, la course pour hommes volants, a été surtout remarquable par sa durée et l'espace parcouru.

M. Legrand, de Mouscron, a obtenu le premier prix en franchissant 18 kilomètres en 50 minutes pendant que son concurrent, M. Dhanist, de Saint-Josse-ten-Noode, arrivait à fournir 10 kilomètres dans l'espace de 40 minutes.

Un grand Concert sera donné au bénéfice des pauvres, le dimanche 3 juillet, dans le magnifique parc de M. Pollet, par la *Musique municipale* de Mouveaux, la *Musique municipale* de Tourcoing et la *Grande Fanfare* de Roubaix.

Voici le programme de cette fête musicale :

PREMIÈRE PARTIE. — Mouveaux, directeur: M. Montagne. Fantaisie mélodique, Van Bergh. Tourcoing, directeur: M. Montagne. 1. Marche sur *Carmen*, Louis Montagne. 2. *Le Voyage en Chine*, fantaisie, Bazin. 3. Polka de Concert, exécutée par M. Mager, piston, Arban. 4. Mosaïque sur *Ernani*, Sellenick.

DEUXIÈME PARTIE. — Mouveaux, directeur: M. Montagne. Marche aux Flambeaux, n° 1, Meyerbeer. Roubaix, directeur: M. Desbonnet. 1. *La Constance*, ouverture, Van Moestele. 2. Grande Fantaisie sur les *Huguenots*, Meyerbeer. 3. Marche de *Tannhauser*, Wagner. 4. Fantaisie sur l'*Etoile du Nord*, Meyerbeer.

Une chaîne mérinos pour échantillons a été trouvée sur la voie publique et déposée au commissariat central.

Le vol commis au *Molinel* au domicile de Mme veuve Honorez, le 18 juin, ainsi que nous avons déjà brièvement dit, a été très-considérable.

Les voleurs se sont introduits en forçant la grille de la cour. Ils ont fait sauter un carreau et ont pénétré dans l'intérieur en fracturant la serrure de la porte d'entrée, fermée à double tour.

Voici l'énumération des objets volés:

1° Une montre d'homme en or, évaluée 150 fr.; 2° une montre de femme, en or, portant le nom de Behaeghe-Marcote (horloger) et les initiales Céline Debuchy, estimée 110 fr.; 3° un bracelet or, avec feuille de vigne, 105 fr.; 4° un bracelet corail, fermoir en or, 4 rangs, 60 fr.; 5° deux bagues avec diamants, 40 fr.; 6° une chaîne en or, avec croix en diamants, 20 fr.; 7° une paire de boucles d'oreilles, montée sur diamants, 40 fr.; 8° un cœur diamant à pendants, manque la dernière perle, 10 fr.; 9° une chaîne en or, 50 fr., 10° un médaillon en or, orné de 12 perles fines, 85 fr.; 11° un crochet de montre en or, 10 fr.; 12° une alliance d'or, avec inscription J.-B. H. C. Debuchy, unis le 23 janvier 1861, 10 fr.; 13° deux boutons diamant, chemise d'homme, 15 fr.; 14° une épinglette en or, avec pierre violette, 10 fr.; 15° une montre ancienne en or, 40 fr.; 16° une montre argent, usée sans verre, 10 fr. — Numéraire, or et argent, la somme de 225 fr.

Tous ces objets ont été dérobés dans une chambre du 1er étage.

Une commode a été fracturée au moyen d'un ciseau à froid dont les empreintes sont très-visibles. Le dessus du meuble a été levé; ce qui a facilité l'accès du 1er tiroir.

On a trouvé, à la porte de la maison, un parapluie qui doit appartenir au voleur. Le ciseau qui a servi aux effractions doit avoir 0,04 c. de largeur de lame, d'après les empreintes laissées sur le bois.

La maison où a été commis ce vol est isolée et en retrait du bord de la route. Le malfaiteur qui devait en connaître parfaitement les issues et les habitudes, a pénétré pendant que Mme Honorez et sa famille était à la messe.

Le 18 juin, la femme Crevay, de Lille, venant de Paris, descendit du train à Creil, à neuf heures: elle avait deux heures à attendre le train de Lille, elle sortit de la gare pour se promener; dans la ville elle fit la rencontre de trois individus avec lesquels elle lia connaissance: on entra au cabaret et six litres de vin furent bientôt absorbés. La femme Crevay était à jeun; l'excès de boisson lui fit mal et elle s'assit sur un banc à côté du bureau d'octroi: elle ne tarda pas à s'endormir, mais quand elle se réveilla, elle constata la disparition de son mouchoir de poche dans un coin duquel était renfermée une somme de 200 francs.

Comme ces hommes savaient qu'elle avait de l'argent puisqu'elle-même avait payé sa part du vin absorbé et que l'un d'eux lui avait soutenu la tête au moment où elle se trouvait mal et avait fouillé dans sa poche, elle porta plainte à la gendarmerie qui se mit aussitôt à leur recherche. On les découvrit le soir et l'un d'eux avait dans sa poche 133 francs. Il ont été conduits le lendemain à Senlis, par devant le procureur de la République.

L'idendité d'un noyé vient d'être établie d'un façon assez singulière.

La mort remontait au commencement de janvier dernier et le corps, repêché au territoire de Marquette avait été enterré dans cette commune. Ce n'est que longtemps après que les intéressés, se souvenant qu'un journal de Lille avait, entre autres points du signalement, fait remarquer que l'inconnu avait perdu la première phalange du doigt medius de la main droite.

Lors de l'exhumation réclamée dernièrement par la famille, il fut reconnu enfin, et à la suite d'autres indices, que le défunt était un nommé Masquelier, de Willems, âgé de 32 ans.

Nos lecteurs se souviennent d'un sieur Jean L..., soi-disant agent d'une compagnie d'assurance qui, il y a trois mois, trouva le moyen de se faire remettre par plusieurs bijoutiers de Lille environ pour 3,000 fr. de bijoux, puis disparut un beau matin du *Café de la Poste*, où il logeait depuis quelque temps en compagnie d'une jeune femme nommée Emma Fl... Le jeune couple menait la vie à grands guides et ne se refusait ni soirées, ni soupers fins, ni toilette.

Tout alla bien pendant quelque temps mais enfin, se voyant dans une situation très anormale, nos deux tourtereaux songèrent à aller visiter d'autres cieux.

Et afin de laisser une marque de leur passage au *Café de la Poste*, ils enlevèrent des couverts de ruolz et écrivirent, à la craie, sur leur porte: *Ici on vole.*

E. se rendit à Anvers; mais bientôt, pris de remords, il écrivit à sa famille qu'il regrettait ce qu'il avait fait et qu'il rentrerait bientôt afin d'expier son méfait. Il revint donc en France et fut arrêté sitôt son arrivée à la frontière, puis conduit à la maison d'arrêt de Lille.

Quant à Emma Fl..., qui demeurait rue Lafayette à Saint-Maurice, elle a été arrêtée mardi par la police de sûreté de Lille.

Cette affaire viendra prochaine men devant le tribunal correctionnel.

Marché aux grains du 22 juin 1881. — Blés blancs, marées 14 hectolitres amenés, 286; macaux hectolitres 314 hect